

## Réunion du 23 février 2012

Etaient absents et représentés : R. Prat (C. Courbou) et P. Verdier (B. Viprey)

Le PV de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité

Les comptes administratifs 2011 de la commune et du service eau et assainissement sont adoptés à l'unanimité, ainsi que les comptes de gestion du Trésorier

### **Aménagement de la Place de l'An 2000 :**

le conseil municipal autorise le maire à signer le devis de l'entreprise FONDASOL , concernant les études de sols pour un montant de 2.990 € TTC.

Construction de 2 ateliers commerciaux et 2 logements. Le projet présenté s'élève à 521.050 €, il est accepté par le conseil municipal qui autorise le maire à faire établir le DCE, et à solliciter des subventions auprès des organismes suivants : DETR, Région (lots bois), FISAC, Communauté de Communes pour les ateliers artisanaux ; Région, Conseil Général et Communauté de Communes pour la partie logements. Le FEC avait déjà été attribué en 2011

**Modification zonage du PLU** : par 14 voix pour et 1 abstention (A. Cherpeau), le conseil municipal accepte cette modification dans la zone des Placettes, pour permettre d'ouvrir ce secteur à l'urbanisation.

**Classement des voies communales** : le conseil municipal adopte le nouveau tableau ; la longueur de la voirie communale est de 58,409 km

**Extension atelier municipal** : le montant des travaux plus honoraires s'élève à 74.308 € TTC le conseil municipal autorise le maire à effectuer les démarches nécessaires et à solliciter les subventions DETR et FEC

Le conseil à l'unanimité accepte le nouveau montant du fonds de concours pour les travaux d'éclairage public à Lespinasse, des travaux non prévus ayant été réalisés

**Réfection de la clôture du camping et d'une partie de celle du stade.** L'entreprise retenue est Bois et Paysages pour : 16.612,44 € TTC (camping) et 4.162,08 € TTC(terrain de foot)  
Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer les devis

**Etude de faisabilité du réseau de chaleur** : le bureau d'études retenu est : Bureau Indigo pour un montant de 9.239,10 € TTC

le conseil municipal à l'unanimité, autorise le maire à signer le devis et à solliciter des subventions auprès de l'ADEME, le Conseil Général et le Conseil Régional

Suite à la demande de la famille Vermerie de régulariser le chemin des Placettes, par 14 voix pour et 1 abstention ( P. Delcausse), le conseil municipal considère que le chemin de service desservant les parcelles Vermerie G, Vermerie M. et Lhermie, peut être un chemin d'exploitation et qu'à partir de ce jour son entretien sera à la charge des riverains

Restauration du tableau du »**martyr de St Laurent** », le conseil municipal accepte le devis présenté par l'atelier TILMANT-D'AUXY-TATISCHEFF pour un montant de 6.438, 06 € TTC et autorise

le maire à solliciter les subventions auprès de la DRAC et la Région Auvergne

M. le Maire fait part au Conseil de la demande du Groupe Salers Evolution d'organiser à Saint-Mamet le Concours National de la Race Salers, et de la demande de subvention faite à la commune.